



SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des prestations de maçonnerie dans le cadre du remplacement de
la cuve de stockage à fioul de l'usine LEDA sise à Tosse**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 10 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 29 février 2016 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'entretien et de rénovation de toiture concernant l'usine LEDA sise à Tosse, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 mars 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SEFTI – 15 Boulevard Jean Jaurès – 64100 BAYONNE
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation de travaux de maçonnerie comprenant notamment la démolition du muret et de la dalle béton existante ainsi que la réalisation de nouvelles fondations dans le cadre du remplacement de la cuve de stockage à fioul de l'usine LEDA sise à Tosse
 - **Prix :** 5 477,09 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **11 AVR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc DELPUECH